

Légation de Suisse
 en
 France

+ En circulation
 26.6. m. Gp.
 Paris, le 22 juin 1950.

Rapport politique no. 6.

Confidentiel.

Monsieur le Président de la Confédération,

J'ai l'honneur de vous faire part ci-après des avis qui m'ont été exprimés à titre personnel par un haut fonctionnaire du Quai d'Orsay au sujet de quelques problèmes actuels.

1) La guerre froide.

Au cours des entretiens récents des Ministres des Affaires Etrangères des Trois Grands, la doctrine suivante a été adoptée concernant la guerre froide :

La guerre froide n'a pas été désirée ni choisie par les Occidentaux comme instrument de la politique vis-à-vis de l'Union Soviétique. Cet instrument, il a fallu l'accepter et du moment qu'il existe il importe que les Occidentaux commencent finalement à marquer des points par une politique de guerre froide constructive. Il s'agit d'abord de décourager l'Union Soviétique par une politique de force, et ceci amène au renforcement du Pacte Atlantique à la récente Conférence de Londres. D'autre part, il faut également maintenir l'équilibre économique de l'Europe occidentale, qui est un facteur tout aussi important dans le cadre de la guerre froide que le facteur militaire. Le facteur équilibre économique doit être considéré avec un soin jaloux et balancé subtilement avec les nécessités du réarmement.

L'opinion des Occidentaux européens est toujours qu'on fait preuve aux Etats-Unis d'un certain manque de sang-froid dans les polémiques vis-à-vis de l'Union Soviétique, qui ne craignent pas parfois de prendre un ton provocateur. On s'efforce néanmoins d'avoir une certaine compréhension pour les difficultés du Président américain et du Département d'Etat. Le Sénateur Mac Carthy et quelques autres "fous" (sic) du Parti

./.

Monsieur Max P e t i t p i e r r e ,
 Président de la Confédération suisse,
 Chef du Département Politique Fédéral,

B e r n e .



- 2 -

Républicain essaient en effet d'attaquer l'administration Truman et le Secrétaire d'Etat Acheson en leur reprochant une certaine tiédeur à l'égard de la Russie. Le Président et le Secrétaire d'Etat sont donc obligés de prendre des attitudes plus péremptoires et plus vives qu'ils n'auraient choisi de faire sans les incitations de certains Républicains.

2) Pacte Atlantique.

L'organisation militaire de l'Occident européen avant la récente Conférence de Londres reposait sur le Pacte des Cinq de Bruxelles, dont émane l'Etat-Major occidental de Fontainebleau qui a pour chef suprême le Maréchal Montgomery, ainsi que sur l'organisation Atlantique antérieure à la Conférence de Londres, qui se basait encore sur une stricte souveraineté nationale et sur des compartiments étanches territoriaux.

La Conférence des douze Ministres des Affaires Etrangères à Londres a considéré que sur le papier, les travaux préparatoires des Cinq de Bruxelles et de Fontainebleau ainsi que de la première phase d'application du Pacte Atlantique étaient excellents mais platoniques.

Le matériel d'armement fourni jusqu'ici par les Etats-Unis aux pays membres du Pacte Atlantique était périmé et n'était livré qu'au compte-gouttes. Un premier résultat de la Conférence des Douze à Londres a été de changer les critères de livraison du matériel américain. Un deuxième résultat a été la création d'un Conseil semi-permanent des suppléants des Ministres des Affaires Etrangères, qui siègera à Londres. Les suppléants chargés de représenter leurs pays à ce Conseil auront dans ce cadre un "fulltime job". Pratiquement, l'essentiel des travaux reposera sur les délégués suppléants des principales puissances, puisque le Ministre des Affaires Etrangères d'Islande a déjà fait savoir qu'il n'enverrait pas de suppléant et la Norvège a déclaré qu'elle se ferait représenter par son Ambassadeur dans la capitale britannique.

Depuis la Conférence de Londres, le Conseil des Suppléants ne s'est pas encore réuni parce que les Etats-Unis n'ont pas désigné leur propre délégué, appelé d'ailleurs à considérer cette institution. M. Lovett, ancien Sous-Secrétaire d'Etat-Adjoint, a refusé ce poste, ainsi que M. Lewis Douglas, Ambassadeur des Etats-Unis à la Cour de Saint-James. Ils n'ont

./.

- 3 -

pas voulu en effet sacrifier à ce nouveau "fulltime job" leurs occupations actuelles. M. Harriman, pour sa part, a été désigné pour un autre poste à Washington. Le Général Eisenhower a été récusé par les puissances moyennes et petites en tant que personnalité militaire. Faute d'un Président désigné par les Etats-Unis, le Conseil des Suppléants n'a donc pas encore pu se réunir.

La France estime avoir obtenu un succès positif à la Conférence de Londres en faisant adopter par le Conseil des Douze Ministres des Affaires Etrangères des directives secrètes au Conseil des Suppléants. Sur ces directives secrètes rien n'a filtré jusqu'ici dans la presse et dans l'opinion publique mondiale, et mon interlocuteur a bien voulu m'en faire part à titre très personnel.

La France, qui sera appelée à subir le premier choc d'une invasion éventuelle venant de l'Est, avait tout intérêt à faire adopter immédiatement le principe que toutes les forces disponibles des pays membres du Conseil de l'Atlantique, y compris les Etats-Unis, devaient être appelées à être prêtes à tout moment et à intervenir immédiatement en cas d'agression. On conçoit tout le progrès que l'adoption d'un tel principe notamment par la Grande Bretagne et les Etats-Unis a marqué pour la position française. L'adoption de ce principe signifie l'abandon de la thèse tellement en faveur jusqu'ici que le continent serait indéfendable, que les forces atlantiques devaient se borner à tenir quelques points périphériques comme les Iles britanniques, l'Espagne et l'Afrique du Nord, que tout l'effort devait être porté successivement par contre sur la libération ultérieure du continent. La France croit avoir agi, en faisant adopter ce nouveau principe par le Conseil de l'Atlantique, non seulement dans son propre intérêt mais dans l'intérêt des autres puissances continentales et notamment dans le nôtre. Elle a refusé de souscrire une nouvelle fois au principe d'une "libération après coup", qu'elle qualifie de "libération des cimetières".

Un deuxième principe adopté par le Conseil des Douze, qui par contre a filtré en partie dans la presse et dans l'opinion publique, est le suivant : il y a lieu pour les Etats associés d'adopter le principe d'un équilibre international des forces avec une certaine répartition ou spécialisation pour les différents pays. Il n'est pas nécessaire que chaque pays ait des équilibres "optima" de ses forces terrestres, aériennes et navales. Ainsi, le Royaume-Uni pourra porter son effort particulier sur l'aviation, la France sur les forces terrestres, et l'Italie par exemple sur les sous-marins.

Ce principe général comporte une exception en ce

./.

- 4 -

sens que les pays associés ayant des responsabilités coloniales peuvent maintenir un certain "équilibre national" de leurs forces armées dans la mesure où cela est nécessaire pour la défense de leurs territoires d'outre-mer.

Il y a là également, de l'avis de mon interlocuteur, un succès pour la thèse française, car il est naturel que si la France, comme le prévoyaient les Anglo-Saxons, portait son effort unique sur l'armée de terre et si elle l'avait fait déjà par le passé, elle ne serait pas en mesure à l'heure actuelle de faire face à ses responsabilités en Indochine.

Un troisième principe adopté à la Conférence de Londres est celui que, le secteur atomique restant réservé, les Etats associés mettront en commun leurs plus récentes découvertes dans le domaine des armes classiques. On sait que les thèses anglaise et américaine étaient jusqu'ici défavorables à la mise en commun des découvertes réciproques dans ce domaine.

Nous arrivons ainsi au quatrième point, fort critique, qui est celui de la répartition des charges financières pour le réarmement de l'Union Atlantique. L'ordre de grandeur des montants nécessaires est proprement accablant.

Il suffira d'indiquer que l'infrastructure prévue par les dispositifs militaires du Pacte des Cinq de Bruxelles pour deux ans prévoyait une dépense de 69 milliards. Ce chiffre a été réduit par la suite à 33 milliards, dont 15 milliards doivent échoir à la France.

Or, rien que la guerre d'Indochine coûte à la France actuellement 225 milliards de francs par an. Chaque soldat français en Indochine coûte au Trésor un million par an. On sait que le corps expéditionnaire comprend 125.000 soldats. L'armement nécessaire revient à 25 milliards par an, les dépenses de la marine et de l'aviation se chiffrent à 75 milliards. Le total fait 225 milliards. Pour l'année fiscale en cours, il y aura besoin, en plus des montants indiqués ci-dessus, de crédits supplémentaires de l'ordre de 40 milliards.

Cependant, les engagements financiers impliqués par le Pacte Atlantique se chiffrent non plus à quelques dizaines de milliards, mais à 3.000 milliards pour les quelques années à venir.

On a beau avoir pris l'habitude en Europe de

./.

- 5 -

penser que "l'Américain paiera", il n'en est pas moins vrai que les hommes d'Etats européens responsables se rendent compte que la capacité d'aide financière des Etats-Unis a des bornes. Il s'agit donc de trouver une solution à ce problème car, ainsi que nous l'avons indiqué au début, le principe est adopté par tout le monde que l'effort de réarmement ne doit aller en aucun cas au détriment de l'équilibre économique des pays participants, lequel constitue un élément tout aussi important de la guerre froide.

Voici comment les douze Ministres des Affaires Etrangères ont cru pouvoir sortir de cette impasse : jusqu'ici les Etats participants chiffraient le nombre de leurs effectifs et sur cette base ils établissaient leurs besoins financiers.

A l'heure actuelle, on a préféré s'inspirer d'une autre méthode : on fixe l'infrastructure militaire nécessaire, on s'efforce de la couvrir par des armes spéciales classiques, ce qui est facilité par le nouveau principe de la mise en commun des nouvelles découvertes dans ce domaine. Les Etats-Unis et la France auraient fait par exemple des découvertes importantes dans le domaine du "Panzerfaust", une arme utilisée pour la première fois par les Allemands au cours de la dernière guerre. Cette nouvelle arme n'a pas encore été mise en fabrication, mais il est certain que son seul usage permettra de réduire le nombre des effectifs militaires. C'est donc par une réduction de l'effectif et une mise en valeur des armes classiques qu'on se propose de réduire les besoins financiers.

Pour ce qui est de la clef de répartition des charges financières, alors que jusqu'à la Conférence de Londres chaque territoire national impliquait un budget séparé, à l'heure actuelle le territoire national n'est plus le seul élément pour la clef de répartition des charges.

Ajoutons qu'il n'y aura pas chevauchement entre l'organisation militaire du Pacte des Cinq de Bruxelles (Grande Bretagne, France, Benelux) et la nouvelle organisation militaire du Pacte Atlantique. En effet, celle-ci est compartimentée en groupes régionaux. L'un des groupes régionaux, dénommé "Europe occidentale", englobe en effet précisément les cinq pays membres du Groupe des Cinq de Bruxelles plus les Etats-Unis. Il y aura donc simplement union personnelle entre l'organisation du Groupe des Cinq de Bruxelles et le secteur régional "Europe occidentale" du Pacte Atlantique.

./.

3) L'impasse de l'ONU.

Voici comment mon interlocuteur présente les difficultés provoquées par le fait que les pays de l'Est se refusent à siéger à Lake Success aussi longtemps que la délégation nationaliste chinoise ne se retirera pas et ne sera pas remplacée par les délégués de Mao-Tse-Tung.

Le Royaume-Uni voudrait remettre en marche son commerce avec la Chine en favorisant l'entrée des délégués de Mao-Tse-Tung à l'ONU. Malgré toutes les concessions que le Royaume-Uni est prêt à faire au Gouvernement de Pékin, mon interlocuteur, qui est un spécialiste des affaires d'Extrême-Orient et qui connaît fort bien notre Chargé d'affaires à Pékin, estime que le Gouvernement de Londres n'a obtenu jusqu'ici aucun résultat dans le domaine commercial. Mon interlocuteur ne serait même pas étonné si Mao-Tse-Tung allait jusqu'à rompre de son propre chef les relations diplomatiques avec le Royaume-Uni (?).

Le Gouvernement de Mao-Tse-Tung ayant reconnu officiellement Ho-Chi-Minh, que la France considère comme un rebelle, le Gouvernement français ne peut évidemment pas reconnaître le Gouvernement communiste chinois. Toutefois on fait à Paris une nuance entre la reconnaissance diplomatique du Gouvernement de Pékin, et l'admission de ses délégués à une organisation internationale.

L'avis très personnel de mon interlocuteur est que les hommes d'Etats ont tort de vouloir mettre fin rapidement et par tous les moyens à l'interruption actuelle des travaux de l'ONU. Même si on arrivait à ce résultat par des concessions excessives, le seul fruit de cette méthode serait que le débat serait réouvert à Lake Success entre l'Orient et l'Occident sous des formes toujours plus vives et plus choquantes. "L'ONU, dit-il, n'est plus à l'heure actuelle qu'une caisse de résonance qui ne peut que faire empirer l'atmosphère générale. Chaque fois qu'ils se rencontrent, les délégués de l'Est et les délégués de l'Ouest en viennent à de dangereux duels oratoires qui ne font qu'enfiévrer l'univers".

4) Le plan Schuman.

Le plan Schuman pour l'acier et le charbon a une origine purement politique. Les accords franco-sarrois avaient créé une atmosphère anti-française à Bonn, comme le Président

- 7 -

Schuman put s'en rendre compte lors de sa visite dans la capitale fédérale allemande en mars dernier. Dès son retour, il comprit que quelque chose de positif et de courageux devait être entrepris si on voulait tuer dans l'oeuf le nouveau malentendu franco-allemand, principal obstacle à l'assainissement européen. C'est son Chef de Cabinet, M. Clapier, qui relève plutôt de la politique et de la diplomatie que du secteur économique, qui a conçu le plan. Par la suite il s'est adjoint des experts tels que M. Gascuel et les collaborateurs techniques de M. Jean Monnet à la Direction du Commissariat général pour la reconstruction. Mon interlocuteur estime que le plan Schuman est déjà à l'heure actuelle un succès pour la France et pour l'Europe, puisqu'il a entraîné un revirement psychologique complet dans la République fédérale allemande. On sait que la Belgique et l'Italie ont adhéré de gaîté de coeur au plan Schuman, alors que les Pays-Bas ont fait des réserves qui traduisent très fidèlement l'opinion du Gouvernement de Londres, tout en acceptant d'assister à la Conférence des Six qui s'est ouverte le 20 juin. Les délégués des Pays-Bas seront quasiment considérés comme des "délégués officieux" du Royaume-Uni. Ceci dit, mon interlocuteur estime que dans le débat qui a eu lieu entre Paris et Londres au sujet de l'adhésion britannique au plan sur l'acier et le charbon, des erreurs ont été commises des deux côtés. Il était imprudent, du côté français, de vouloir obtenir rapidement l'adhésion britannique, alors que le Président Attlee se trouvait justement en congé en France. Mon interlocuteur n'en est pas moins convaincu que même les dirigeants "labouristes" anglais qui ont une pleine confiance dans les méthodes de dirigisme et de planification, finiront par s'apercevoir que s'ils veulent faire triompher ces méthodes dans le continent, le plan Schuman peut être le meilleur instrument d'une planification européenne (sic). La Conférence des Six à Paris devra donc être menée de façon à permettre l'adhésion ultérieure du Gouvernement du Royaume-Uni, laquelle n'est pas du tout exclue. Il y a aussi une opinion qui dit que le Gouvernement "labouriste" fera tout pour saboter le succès du plan Schuman. Mon interlocuteur estime qu'il faudra malgré cela tout faire pour rendre possible et facile l'adhésion ultérieure du Gouvernement de Londres, le contraignant ainsi, le moment venu, à abattre son jeu. Mais on a eu tort de vouloir le bousculer au début, c'est là une mauvaise méthode notamment avec les Britanniques.

Ainsi, dans le secteur du Conseil de l'Europe, on a amené le Gouvernement "labouriste", malgré ses fortes réserves initiales, à s'engager petit à petit beaucoup plus qu'il n'aurait voulu au début.

./.

- 8 -

Le Gouvernement français voudrait, ultérieurement, mettre l'exécution du plan charbon-acier en relation avec le Conseil de l'Europe. On aimerait par là donner à cette institution une tâche immédiate et constructive. On estime aussi pouvoir la régler plus facilement et plus rapidement sur le plan politique du Conseil de l'Europe que sur le plan technique de l'O.E.C.E., cette dernière organisation ayant montré qu'elle n'avance qu'à pas feutrés et qu'elle ménage largement les points de vue de tous les pays participants.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la Confédération, l'assurance de ma très haute considération.

Jakis